

# Rangement - Bois



Produit de référence

**Fabricant** Artopex Inc.  
**Catégorie\*** Rangement assemblé - bois / Casegood - Wood Panel  
**Description** Meubles assemblés en bois particule thermofusionné pouvant comporter des tablettes, portes ou tiroirs. Bandes de chant en ABS. Quincaillerie composée d'acier et de matière plastique.

**Lieu assemblage final** Division Pro Meubles Inc. 800 Vadnais, Granby QC J2J 1A7, Canada

**Produit de référence** Take Off Casier LK-S11DL141271

\*Catégorie telle que définie par la norme ANSI/BIFMA e3 (certification Level).

## Contact - Service client

sac@artopex.com  
 1 833 363-3041  
 Pro-Meubles, 800 Vadnais  
 Granby QC J2J 1A7 Canada

## Contact - Service environnement

eco@artopex.com  
 1 800 378-0189  
 Pro-Meubles, 800 Vadnais  
 Granby QC J2J 1A7 Canada

Contenu recyclé*	Poids du matériau		Pre-consumption	Post-consumption	Recyclage total	Possibilité de Réemploi Recyclage Valorisation***
	Lbs.	%	%	%	%	
<b>Bois particule TFL</b>	67,7	95,0	82,6	0,0	82,6	OUI
<b>**Acier type 2</b>	2,4	3,3	19,5	69,0	88,5	OUI
<b>ABS</b>	1,2	1,7	0,0	0,0	0,0	OUI
<b>Plastique divers</b>	<0,1	0,0	0,0	9,0	9,0	OUI
<b>Total</b>	71,3	100,0	79,0	2,9	81,9	

\*Calcul basé sur un minimum de 95% du poids du produit de référence.

\*\*Acier type 2 : taux moyen de l'industrie de l'acier.

\*\*\* Les possibilités de réemploi, de recyclage et de valorisation varient selon l'emplacement géographique du produit en fin de vie.

## Certifications



## Documentation supplémentaire

[Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise](#)

[Certifications \(détails\)](#)

[Guide de nettoyage](#)

## Déclaration de non-obsolésence

Artopex garantit ses produits contre tout défaut de conception, de matériaux et de fabrication, pour une durée spécifique à chaque collection de produit. Notre intention est de faire prolonger la durée de vie de nos produits aussi longtemps que possible, conformément à nos engagements envers nos clients et l'environnement. Si, pendant la durée de cette garantie, Artopex reçoit une déclaration écrite, Artopex, s'engage à réparer ou remplacer par un produit comparable de son choix tout pièces ou produit expédié après 1ere juillet 2011 qui ne peut être utilisé normalement à cause dudit défaut, sans aucun frais pour l'acheteur original.